[illegible]

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—Elisabeth Cullion f. c. l. contre Peter de Wen.—En vertu d'un ordre de [illegible] adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, en cette ville, Lundi, 14 mai prochain, à une heure de relevée, [illegible] situé au faubourg Ste. Marie, près cette ville, sur la rue Philippa, entre les rues Hevia et [illegible], désigné par le No. 2, sur plan de J. Pilié, [illegible] du 14 mai 1836, et déposé en l'office d'Amédée Ducatel, notaire public, [illegible] 21 pieds 11 pouces [illegible] face à la rue Philippa, sur 95 pieds [illegible] dans l'affaire ci-dessus. [illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—[illegible] 29 mai prochain à une heure de relevée [illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—[illegible] B. Marks [illegible] 28 mai prochain, à une heure de relevée. [illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—Alphonse Fleury [illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

[illegible]

Ventes par le Shériff.

COUR de Paroisse—Ferguson, Parker & Co., et autres contre le bateau à vapeur North Alabama, capitaine Whittemore et propriétaires—En vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, lundi le 30 avril prochain à une heure de relevée:

Le bateau à vapeur North Alabama, [illegible] dessus. Conditions comptant. F. BUISSON, 29 mars Shériff

J. B. Allen contre ses créanciers.

IL sera vendu par le shérif de la Paroisse d'Orléans [illegible] la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi, le 7 mai prochain, à une heure de relevée,

Les propriétés suivantes abandonnées par l'insolvable à ses créanciers, savoir:

Un lot désigné par le No. [illegible] No 67, situé dans le nouveau faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et Genie, et mesurant 31 pieds 11 pouces [illegible] lignes, face à la rue Bagatelle, sur 160 pieds de profondeur [illegible]

Le lot No 2 situé dans le même ilet, contigu au précédent et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No 3 dans le même ilet et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No 4 dans le même ilet et ayant les mêmes dimensions.

Un lot No 5 dans le même ilet et mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes face à la rue Genie sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur [illegible] C. F. Zimpel et déposé en l'office de W. Lewis, not. pub.

Aussi 5 actions de Bath No 1, sur lesquelles [illegible] ont été payés par l'insolvable.

Une demi action de Bath No 2 sur laquelle $9 331 ont été payés.

Deux actions du chemin à coulisses de Bath à la Nouvelle Orléans sur lesquelles 75 pour cent ont été payés.

Deux lots de terre situés à Bath, No 1, achetés par l'insolvable de E. Strong.

Conditions comptant. FRED. BUISSON, 4 avril shérif.

COUR DE DISTRICT—William H. Martin, exécuteur testamentaire d'Arthur Moore, décédé, contre John Kellar—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de district du [illegible] de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 30 avril prochain à une heure de relevée,

Les esclaves suivans, savoir:

1o. Fanny mulatresse âgée d'environ 29 ans et [illegible] son fils Cage, mulâtre, âgé d'environ 13 ans. [illegible] Eliza mulâtresse âgée d'environ 13 ans, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

30 mars FRED. BUISSON, shérif.

[illegible]

COUR DE DISTRICT—[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—[illegible]

[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

[illegible]

COUR DE DISTRICT—L. F. Generes contre N. Harrington junior—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 14 mai prochain, à une heure de relevée,

Une portion de terre faisant partie du lot no. 5 de l'ilet no. 3, situé au faubourg Annonciation ou Lacourse, et mesurant 28 pieds, 9 pouces et deux lignes face à la rue Tchoupitoulas ou vieille Levée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, en lignes parallèles, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les bâtisses etc qui lui appartiennent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

10 avril FRED. BUISSON, shérif.

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE—[illegible] Fernandez portant le no [illegible] docket de la dite cour—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 7 mai prochain, à une heure de relevée,

Une portion de terre située au faubourg Montreuil, près de cette ville, comprise entre les rues Morales, Elmire et Urquhart, et formant l'ilet désigné par le no 15 sur le plan du dit faubourg, tiré par Joseph Pilié voyer de la ville, le 16 juin 18[illegible], et déposé en l'office de Octave de Armas not. pub. [illegible] cet ilet est composé de 6 lots numérotés de 1 à 6 inclusivement, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

4 avril FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—[illegible] White & Foley—[illegible]

Conditions comptant. FRED. BUISSON, 4 avril shérif

COUR DE DISTRICT—[illegible] lundi le 7 mai prochain, à une heure de relevée, [illegible] W. Y. Lewis, not. pub. [illegible]

Conditions comptant. FRED. BUISSON, 9 avril shérif

COUR DE PAROISSE—[illegible]

[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

[illegible]

COUR DE DISTRICT—[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—[illegible]

Conditions comptant. FRED. BUISSON, shérif.

PISTOLETS—50 paires pistolets de [illegible] petites dimensions, des manufactures de Londres et de Birmingham, en magasin et à vendre par

H & W ANDERSON,

18 avril rue Tchoupitoulas No. 8.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—No. [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour de district pour le [illegible] judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 30 avril prochain à une heure de relevée. [illegible]

Conditions comptant

20 mars F. BUISSON—Shériff

COUR DE DISTRICT—[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—[illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

[illegible]

T. W. SMITH

[illegible]

De plus d'importation récente

[illegible]

TH. BAILLY BLANCHARD.

ROBERT ALLEN W. JAFFRAY

Allen & Jaffray.

ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES, NEGOCIANS, SAINT LOUIS, MISSOURI.

[illegible]

Clay et Clark.

[illegible] No. 102, rue Poydras [illegible]

Clay et Clark.

Ebénistes, le magasin et la manufacture No. 102, rue Poydras [illegible]

TRAITES sur New York à vendre par LANG & GRIVOT, rue Poydras No. 12

17 avril

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, le 9 Avril 1838.

CONFORMÉMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira Dimanche 20 Mai prochain, à 10 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Les commandans de compagnies devront remettre à l'inspecteur, un contrôle exact du nombre effectif d'officiers, sous-officiers et soldats de chaque compagnie.

L'officier commandant le régiment d'infanterie ordonnera aux Washington Guards de se rendre au [illegible] pour y garder la revue [illegible]

Le chef de corps est chargé de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général, J. B. Plauché, commandant la Légion.

D. AUGUSTIN, aide de Camp.

19 avril

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil [illegible]

D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMÉMENT à une résolution du conseil [illegible]

PAUL BERTUS, Recorder, No. 1.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution [illegible]

PAUL BERTUS, Recorder, No. 1.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à une résolution [illegible]

PAUL BERTUS, Recorder, No. 1.

3e Municipalité.

AVIS [illegible]

J. B. S. [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

ARMAND [illegible]

[illegible]

R. A. [illegible]

A. M. MIRANDA.

NORMAN, [illegible]

A. A. PEYCHAUD,

[illegible]

QUARLES & Co.

QUARLES & Co.

DAVENPORT & GOURDAIN,

DAVENPORT & GOURDAIN,

DAVENPORT & GOURDAIN,

WM. G. HEWES.

ATTENTION [illegible]

[illegible]

E. D. WHITE, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

W. M. C. C. CLAIBORNE, Secrétaire d'Etat.

$100 de Récompense.

[illegible]

JOHN BLEVINS, De Huntsville, Alabama.

[illegible] du navire Union, et à vendre [illegible]

A. ST. GEORGES.

[illegible]

T. W. SMITH, rue Conti No. 48

[illegible] vins, Madère [illegible]

SLOAN & BROTHERS, 39, Nelle Levée.

AVIS—[illegible] certificat de dépôt à la Banque de Cité [illegible] enregistré le 19 fév. 18[illegible] [illegible] Joseph Portalis a été perdu [illegible] à ladite banque pour obtenir un nouveau certificat.

JOSEPH LARTIGUE,

L'exécuteur testamentaire de feu J. Portalis.

24 mars—6 lps

CHARBON de [illegible]—En débarquement du navire Niagara et à vendre par

H C CAMMACK & Co, Place de la Banque

16 avril

BATEAU DE PASSAGE

Pour St-Louis et Alton.

Le steamer MADISON, capitaine A. Scott, ayant de beaux [illegible] emménagemens, partira positivement, mardi 1er de mai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis du wharf de la rue Gravier, ou à

SLATER & TRIER, Agents.

23 avril—6 Rue Poydras

POUR COLUMBIA, Princeton, La Providence, Vicksburg, Grand Golf, Rodney et Natchez.

Le bateau à vapeur bien connu MEMPHIS, capitaine H Pease, est maintenant prêt à recevoir son frêt, et partira sans délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à

COMSTOCK, HYDE & Co.

23 avril 18, rue Poydras.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, [illegible]

J. B COLLA, Agent.

POUR ST. LOUIS, ALTON.

Le bateau à vapeur J. B. ALTON, capitaine Ridgely, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour le port ci-dessus [illegible]

GODFREY, LAWRIE & SMALL, 38, rue du Camp

A VENDRE—Le bateau à vapeur, bien connu, WARREN, est offert en vente à des termes raisonnables. Pour les détails s'adresser à

COMSTOCK, HYDE & Co, 18, rue Poydras.

Le WARREN est actuellement dans le port et en bon état [illegible] 19 avril

POUR ST LOUIS ET ALTON.

Le splendide bateau à vapeur bien connu MOGUL, capitaine Bard, partira sans délai pour le port susdit. Le bateau est de première classe, et a d'excellents emménagemens [illegible]

R. H McGILL, rue Tchoupitoulas No. 124

Le Mogul prendra du frêt pour tous les ports intermédiaires. 17 avril—3

POUR PITTSBURG, Wheeling, Portsmouth, Maysville, Cincinnati, Madison et Louisville.

Le steamer MORAVIAN capitaine A. G. Walball, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. [illegible]

COMSTOCK, HYDE & Co. 18, rue Poydras.

Le Moravian prendra aussi du frêt pour Memphis, [illegible] Mill Point et tous les débarquements sur la Rivière de l'Ohio. 16 avril

POUR TUSCALOOSA & FLORENCE.

Le steamer Pennsylvanian, capitaine Payne, est à chaque [illegible] une partie de son frêt prête [illegible]

FORSYTH & LIMERICK, rue des Magasins No. 15

POUR LA MOBILE.

Bateau à vapeur paquebot régulier.

Le bateau à vapeur fin marcheur JOHN MILLS, capitaine [illegible]

PIERCE, SHANNON & BROTHERS, rue des Magasins No. 57

21 avril

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN lot de Terre formant un chemin [illegible] Bayou St Jean, près cette ville, [illegible] M. Meilleur [illegible]

ARMAND PITOT, Gérant

[illegible] 10 avril—1m

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible] steamer Lion, le nègre [illegible] GEORGE, âgé d'environ 26 ans [illegible]

S. CLARK & Co, rue de la Levée.

PARTI [illegible] M. Adam [illegible] HENRY [illegible]

P. H. GALLWEY, 31, rue de la Commune.

AUX ÉPAVES.

[illegible]

Nouvelle Orléans, le 21 avril 1838.

E. DELERY, [illegible]

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

[illegible] No. 137, rue Bourgogne [illegible]

HUGO C. GRIDEMEISTER, No. 45, rue Bienville.

23 avril—4

A VENDRE—Une négresse âgée de 20 ans bien portant et très robuste, propre à toute espèce d'ouvrages; [illegible] repassage. Le tout plein de garantie. S'adresser à

Edw GOTTSCHALK, No. 104 rue de Chartres.

25 avril

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON

Francis A. Dickins, de la ville de Washington [illegible]

M. DICKINS est connu par la majorité de ceux qui ont fait partie du Congrès, pendant les dernières années, où il a occupé des emplois publics à Washington.

Toutes les lettres qui lui seront adressées devront être affranchies.

Références à M. JOHN SLIDELL à la Nelle Orléans. 12 fév—1an

AVIS est donné par les présentes à toute personne de [illegible] R. J. Walker [illegible]

L. E. CLIFTON.

25 avril—15

TOILE D'EMBALLAGE de Dundee—[illegible] de chanvre de Dundee, en magasin et à vendre par

H & W ANDERSON, rue Tchoupitoulas No. 84

16 avril

PAPIER pour [illegible]

NORMAN, STEEL & Co, rue Bienville No. 8

16 avril

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES.

NOUS avons le plaisir de [illegible] Lawrence et Hill [illegible]

R. HOE & Co, A New York.

Messrs. Lawrence et Hill ont été aussi nommés les seuls agents de Mrs. Conner & Cooke, de New York [illegible]

8 fev—3m 3ps.

MÉLASSE—80 boucauts mélasse à vendre, en débarquement en face la rue St-Louis.

A. LEBLANC,

16 avril 20, rue Toulouse.

PORTEFEUILLES de qualité variée, à vendre par

T W SMITH,

20 avril—3t rue Conti No 48

POUR NEW YORK.

Le brick JULIA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Welsh, partira sous peu pour le port ci-dessus; Pour frêt ou passage, s'adresser à

27 avril R GRONING & Co.

POUR BOSTON.

Le brick THOOSA, classé A 1, doublé et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. [illegible]

WOOD & SIMMONS,

27 avril 22, rue Poydras

POUR BOSTON.

La bonne goëlette ENTERPRIZE [illegible] 250 barils. [illegible]

COOLIDGE & PLIMPTON,

27 avril

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.

La barque JOSEPHINE, [illegible] capitaine Johnson, [illegible]

JAMES D. DENEGRE,

27 av

POUR NEW YORK—[illegible]

[illegible]

26 avril

A FRETER.

[illegible]

26 avril LEVI H GALE.

POUR BALTIMORE

[illegible] LEVI H GALE.

26 avril

POUR GLASGOW

Le navire HERMITAGE, [illegible]

H C CAMMACK & Co.

25 avril

POUR MATAMOROS

[illegible]

25 av R A LEFEBVRE

POUR BOSTON

Le brick RAYMOND, [illegible]

J. B. [illegible]

25 av

POUR LA HAVANE.

[illegible] GLEANER [illegible]

R GRONING & Co.

25 av

POUR VELASCO, BRAZORIA & COLUMBIA—[illegible]

R GRONING & Co.

25 av

POUR NEW YORK—[illegible]

25 av

POUR ST. MARK—LINE [illegible]

KIDDER & HEAD,

POUR PHILADELPHIE—[illegible] LINE.

La barque AZ[illegible]

JAMES D. DENEGRE,

23 av

POUR NEW YORK—Nouvelle [illegible]

Le navire ORLEANS [illegible]

FRANKLIN, [illegible]

23 avril

PASSAGE POUR LA HAVANE.—Le brick DOUGLAS [illegible]

KIDDER & HEAD,

21 av

POUR LIVERPOOL—Le navire ANN MARY ANN [illegible]

L. H. GALE

21 av

POUR LIVERPOOL.

Le navire A. 1. SEAMAN, capitaine C. Howes, [illegible]

21 avril

POUR LE HAVRE.

Le navire [illegible]

LE GOODMILLY,

19 avril—3

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.

Le navire GEORGIAN, [illegible]

JAMES D. DENEGRE,

19 av

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA.

Le brick APALACHICOLA [illegible]

KIDDER & HEAD,

18 avril

POUR CHARLESTON.

La goëlette [illegible] MEDITERRANEAN [illegible]

J. A. [illegible]

18 avril

POUR LE HAVRE.

Le navire MOZART, [illegible] Augustus W[illegible]

LEVI H. GALE,

Ce navire chargé ne [illegible]

18 avril [illegible] de la Commune No. 93

POUR LIVERPOOL.

La barque OBERLIN classée A 1, capitaine J. C. Hoyt, [illegible] 3 0 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à

LEVI H. GALE,

17 avril 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire GIRARD, classé A 1, de marche supérieure, capitaine Lambert, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser à

LEVI H. GALE,

17 avril 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Devant partir [illegible]

Le beau navire A. 1. GARONNE, [illegible] Pour passage, s'adresser à

LEVI H. GALE,

16 avril rue de la Commune No. 93

POUR TAMPICO

La goëlette [illegible] capitaine Cornier, [illegible] rue du Camp No. 3½

11 av J. CROSBY

ON A BESOIN

D'un navire [illegible]

J. B. BAILEY.

11 avril

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] PLATINA [illegible]

L. H. GALE,

9 avril 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.

Le navire de [illegible] Duc d'Orléans, capitaine R[illegible] Pour frêt de 500 balles, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à L. H. GALE,

9 avril 93, rue de la Commune

POUR VELASCO, Brazoria et Columbia.

La goëlette paquebot régulier JAMES CALDWELL, capitaine [illegible] Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, [illegible] rue Jefferson, ou à J. G. ROWLAND,

9 avril 47, [illegible]

POUR GALVESTON,

Anahuac, Harrisburg et Houston,

La goëlette paquebot KOSCIUSKO, capitaine Rogers, [illegible]

J. G. ROWLAND,

9 avril 47, [illegible]

POUR NORFOLK & RICHMOND—[illegible]

WOOD & SIMMONS,

9 avril 22, [illegible]

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire fin voilier classé A. 1, Powhattan, capitaine McC[illegible] [illegible]

L. H GALE

7 avril rue de la Commune No. 93

POUR SAVANNAH

La goëlette [illegible] Covell, [illegible]

WOOD & SIMMONS,

6 avril

POUR LIVERPOOL

Le navire TRAN[illegible] Wilson, [illegible]

L. H GALE,

4 avril

A VENDRE

Le brick KUBY, [illegible]

5 avril [illegible] No. 24

POUR LIVERPOOL.

Le navire supérieur [illegible] CHARLES HENRY, capitaine [illegible]

J. A. BARELLI & Co.

3 avril rue de la Commune No. 61

A VENDRE OU A FRETER

Pour St. Yago de Cuba, ou la Havane

La goëlette américaine MOTTO, du port de 435 barils. S'adresser à

ACAPDEVIELLE & Co,

27 mars 19, rue Toulouse

HUILE pressée en été et en hiver, à vendre par

E & J ANDREWS,

16 avril rue Gravier No. 33

GENIEVRE de Hollande, de qualité supérieure à vendre par

H & W ANDERSON,

10 avril rue Tchoupitoulas No. 84

TERMS OF THE [illegible]

[illegible]—Twelve Dollars [illegible] payable, annually [illegible] weekly country [illegible] in advance [illegible]

[illegible]

FOR BOSTON.

[illegible]

JAMES D DENEGRE, 16 [illegible]

[illegible]

FOR GIBRALTAR

[illegible]

FOR FREIGHT OR CH[illegible]

[illegible]

FOR BALTIMORE

[illegible] CODDINGTON, [illegible]

FOR FREIGHT [illegible]

[illegible]

FOR ST MARKS

[illegible]

FOR FREIGHT

[illegible]

FOR NEW YORK

[illegible] ORLEANS, [illegible]

FRANKLIN [illegible]

FOR PHILADELPHIA [illegible]

[illegible]

FOR PHILADELPHIA [illegible]

JAMES D. DENEGRE, 16 [illegible]

FOR LIVERPOOL [illegible]

[illegible]

FOR HAVRE [illegible]

[illegible]

FOR GALVESTON, HARRISBURG [illegible] HOUSTON.

[illegible]

FOR HAVRE [illegible]

[illegible]

FOR APALACHICOLA [illegible]

[illegible]

FOR LIVERPOOL

[illegible]

FOR HAVRE

[illegible]

FOR LIVERPOOL

[illegible]

FOR LIVERPOOL

[illegible]

FOR TAMPICO

[illegible]

For Velasco, Brazoria [illegible]

[illegible]

FOR [illegible]

[illegible]

FOR NEW YORK

[illegible]

Passage for Havre [illegible]

[illegible]

FOR SALE [illegible]

[illegible]